

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 octobre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

Gazifère inc. – Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020.

Phase 6 (Mise à jour du revenu requis aux fins de fixer les tarifs de 2020).

Demande de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que la Régie ordonne à *Gazifère* de répondre aujourd'hui le 28 octobre 2019 aux quatre (4) questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.10 et 6.5.11 de la demande de renseignements de SÉ-AQLPA.

Chère Consœur,

Nous sommes dans l'obligation de demander respectueusement à la Régie d'ordonner à *Gazifère inc.* de nouveau de répondre aux quatre (4) questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.10 et 6.5.11 de la demande de renseignements de SÉ-AQLPA, **en ordonnant que ces réponses soient fournies aujourd'hui par *Gazifère*** (vu l'imminence de l'échéance du 31 octobre 2019 pour que SÉ-AQLPA puissent déposer leur propre preuve devant tenir compte de ces réponses manquantes de *Gazifère*, notamment quant à l'interfinancement).

Dans sa [décision D-2019-132](#), parag. 17, **la Régie avait pris pour acquis que *Gazifère* s'engageait à répondre** à toutes les six (6) questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.8, 6.5.9, 6.5.10 et 6.5.11 de la demande de renseignements de SÉ-AQLPA lors de son dépôt attendu pour le vendredi 25 octobre 2019. Or *Gazifère* ne l'a pas fait quant aux quatre (4) questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.10 et 6.5.11 (*mais elle a, par ses pièces, répondu à nos deux (2) questions 6.5.8 et 6.5.9, ce dont la remercions*). Dans les minutes qui ont suivi, vendredi le 25 octobre 2019, nous avons même communiqué avec la procureure de *Gazifère* quant aux réponses manquantes, mais ***Gazifère* répond qu'elle interprète ne pas avoir à fournir ces réponses** (voir l'échange de courriels reproduit ci-après).

Nous attirons en effet l'attention de la Régie sur les questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.8, 6.5.9, 6.5.10 et 6.5.11 de la demande de renseignements SÉ-AQLPA, lesquelles se lisent comme suit (voir les parties soulignées en caractères gras) :

6.5.3 *Veillez décrire l'état des garanties dont *Gazifère* dispose en cas de fermeture permanente (ou continuation de la fermeture temporaire) en 2020 de Fortress et donc le non achat du gaz par elle.*

6.5.7 L'incertitude quant à la fermeture possible de Fortress pendant toute l'année 2020 amène-t-elle Gazifère à moduler différemment sa **stratégie d'approvisionnement** ? Veuillez préciser le pourquoi de votre réponse et décrire les modifications éventuelles.

6.5.8 Si Fortress est fermée durant la totalité de l'année 2020 et que l'extension Thurso est interrompue avant d'entrer en gaz pendant toute cette année, veuillez préciser l'impact qui en résulterait sur la base de tarification. **[NDLR : Gazifère a répondu à cette question par ses pièces]**

6.5.9 Si Fortress est fermée durant la totalité de l'année 2020, veuillez préciser l'impact qui en résulterait sur les revenus de Gazifère en 2020, ainsi que sur les tarifs, en déposant un nouveau tableau de l'interfinancement en résultant. **[NDLR : Gazifère a répondu à cette question par ses pièces]**

6.5.10 En partant de l'hypothèse que Fortress serait fermée durant la totalité de l'année 2020, veuillez déposer de nouveau **vos réponses à la demande SÉ-AQLPA-6.1 de la présente demande de renseignements [NDLR : énonçant différents scénarios d'interfinancement]**, pour chacune des hypothèses considérées à chacune de ses sous-questions.

6.5.11 Compte tenu des bonnes pratiques usuelles en matière de prévision de la demande, veuillez élaborer sur **l'opportunité d'associer un pourcentage de probabilité (par exemple 50%) aux prévisions de la demande, prévisions des besoins d'approvisionnements et prévisions des revenus associées à Fortress** (ou associées à l'ensemble de l'extension.

[NDLR et souligné en caractère gras par nous]

Gazifère a effectivement répondu le 25 octobre 2019 aux deux (2) questions 6.5.8 et 6.5.9 mais pas aux autres quatre (4) questions ci-dessus reproduites.

Dans notre [lettre C-SÉ-AQLPA-0057 du 21 octobre 2019](#), nous avons rappelé l'importance que les réponses soient fournies à toutes ces questions, notamment afin de connaître « comment les **scénarios d'interfinancement** que Gazifère inc. nous a fournis en réponses à nos questions SÉ-AQLPA-6.1 seront affectés ». Dans cette même lettre, nous invitons « cordialement Gazifère inc. à s'assurer que, le 25 octobre 2019, elle **répondre entièrement à ces questions** ».

Tel que susdit, dans sa [décision D-2019-132](#), parag. 17, la Régie avait pris pour acquis que Gazifère s'engageait bel et bien à y répondre lors de son dépôt attendu le vendredi 25 octobre 2019. Or Gazifère ne l'a pas fait lors de son dépôt qui est effectivement survenu en fin d'après-midi vers 16h00 le 25 octobre 2019. Dans les minutes qui ont suivi, vendredi le 25 octobre 2019 à 17h14, nous avons communiqué avec la procureure de Gazifère à ce sujet, mais **Gazifère a répondu, à 18h12 le 25 octobre 2019, qu'elle interprète ne pas avoir à fournir ces réponses :**

De : energie@mblink.net [mailto:energie@mblink.net]
Envoyé : 25 octobre 2019 17:14
À : Georgescu, Adina-Cristina <acgeorgescu@millerthomson.com>;
energie@mblink.net
Objet : **[**EXT**]** R-4032-2018 Ph 6 - pièces révisées du 25 oct 2019

Chère Consœur,
Je ne trouve pas dans les pièces révisées d'aujourd'hui **les versions révisées des réponses à notre DDR 6 (à des questions du groupe SÉ-AQLPA-6.5, aux questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.8, 6.5.9, 6.5.10 et 6.5.11) que vous aviez à déposer également aujourd'hui.** Je vous saurai gré si elles pouvaient être déposées plus tard aujourd'hui.

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
Procureur
SÉ-AQLPA

=====
Message transféré de acgeorgescu@millerthomson.com
Date : Fri, 25 Oct 2019 22:12:42 +0000 **[NDLR: L'horodateur du courriel de Miller Thomson est erroné. L'heure réelle de transmission est vers 18h12]**
De : "Georgescu, Adina-Cristina" <acgeorgescu@millerthomson.com>
Objet : RE: **[**EXT**]** R-4032-2018 Ph 6 - pièces révisées du 25 oct 2019
[MTDMS-Legal.FID7273232]
À : "energie@mblink.net" <energie@mblink.net>

Cher confrère,
Conformément aux termes de la décision D-2019-132 (paragraphe 17), la mise à jour de la preuve relative à la phase 6 visant le retrait du projet de Thurso et déposée ce jour, répond aux question 6.5.3 et 6.5.7 à 6.5.11 de la demande de renseignements no. 6 de SÉ-AQLPA.

À la lumière de cette décision, Gazifère comprend qu'il ne lui était pas requis de déposer un version révisée des réponses aux questions susmentionnées de la DDR no. 6 de SÉ-AQLPA.

Cordialement.

ADINA-CRISTINA GEORGESCU<mailto:acgeorgescu@millerthomson.com>
Associée / Partner
Miller Thomson SENCRL / Miller Thomson LLP
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5
Ligne directe / Direct Line : +1 514.871.5494
Télécopieur / Fax : +1 514.875.4308
Courriel / Email :
acgeorgescu@millerthomson.com<mailto:acgeorgescu@millerthomson.com>
millerthomson.com<http://www.millerthomson.com>
=====

Date: Fri, 25 Oct 2019 18:28:03 -0400 [25/10/2019 18:28:03 EDT]
De: energie@mmlink.net
À: Georgescu Adina-Cristina <acgeorgescu@millerthomson.com>, energie@mmlink.net <energie@mmlink.net>
Objet: Fwd: RE: **[**EXT**]** R-4032-2018 Ph 6 - pièces révisées du 25 oct 2019 [MTDMS-Legal.FID7273232]

Chère Consœur,
C'est inexact. Je vous invite à relire la liste des questions précitées, énoncée dans notre DDR, et la décision D-2019-132 parag. 17 de la Régie.

Sans restreindre la liste des questions, j'attire votre attention sur notre question 6.5.10 demandant à Gazifère de déposer les scénarios d'interfinancement tels que révisés. Nous avons spécifiquement rappelé cette demande dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0057 du 21 octobre 2019. L'absence de réponse de Gazifère à cette demande est fondamentale car les scénarios d'interfinancement antérieurement déposés par Gazifère avant l'annonce de la fermeture de Fortress sont aujourd'hui caducs. Gazifère n'a toujours pas déposé les scénarios révisés qui avaient été demandés.

Nous vous saurions donc gré si Gazifère pouvait déposer aujourd'hui sa réponse révisée à la liste des questions énoncée conformément à la décision D-2019-132 parag. 17 de la Régie.

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
Procureur
SÉ-AQLPA

[La NDLR et les caractères gras soulignés sont par nous]

Nous n'avons toujours rien reçu d'autre de la part de Gazifère depuis lors.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à ordonner à Gazifère inc. de répondre aux quatre (4) questions 6.5.3, 6.5.7, 6.5.10 et 6.5.11 de la demande de renseignements de SÉ-AQLPA, **en ordonnant que ces réponses soient fournies aujourd'hui par Gazifère.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).